

[Français]

Eh bien, si le mémoire du docteur n'avait d'autre résultat que d'avertir le gouvernement et la profession médicale de ce danger, son essai aura au moins servi à quelque chose. Je suis sûr que le gouvernement ne s'embarque pas dans un projet de loi semblable sans penser qu'il aura besoin de médecins bien formés en assez grand nombre. Et, d'ailleurs, nous voyons par d'autres projets de loi que le gouvernement nous a proposés qu'il prend d'autres dispositions pour donner plus d'expansion à la recherche médicale et aussi aux institutions professionnelles qui nous préparent des médecins compétents. Donc, il prend les moyens de pourvoir à cette carence et je dis que les objections du savant docteur sont, si on les interprète de la bonne façon, des arguments qu'on pourrait faire valoir en faveur du programme de l'assurance-santé.

J'ai parcouru aussi certains mémoires de l'Association médicale canadienne. Je les trouve beaucoup plus raisonnables dans leur recommandations, beaucoup plus réalistes que celui du professeur de l'Université Western. Je crois que leurs suggestions au gouvernement se résument à ceci: on voudrait restreindre les services de l'assurance-santé à ceux qui n'ont pas les moyens de les payer. On voudrait aussi permettre que les gouvernements provinciaux puissent faire affaire avec les organisations *bona fide*, déjà reconnues, comme des compagnies d'assurance ou autres, ce qui, évidemment, est limité par le projet de loi actuel.

Mais je vois, qu'en général l'Association médicale ne s'oppose pas au projet en soi, mais qu'elle voudrait simplement garantir ce qu'on peut appeler l'intérêt particulier de la profession médicale ou de certaines compagnies.

J'ai entendu d'autres objections, monsieur le président, et je voudrais les résumer par ce qu'a dit dans ses quatre ou cinq discours, hier soir, mon ami, le député de Villeneuve, qui répétait l'opinion de certains autres députés de l'opposition à l'effet qu'il fallait donner plus d'extension à la «couverture» de l'assurance-santé. Mais il a insisté beaucoup sur l'intervention du gouvernement fédéral, dans les affaires des provinces, pour dire que le gouvernement fédéral dictait aux provinces. Ceci m'a frappé. Il l'a fait avec sa chaleur habituelle, sa force de conviction habituelle, et il a vitupéré pendant plusieurs minutes le gouvernement au point que quelqu'un, qui ne serait pas averti, sortirait de ce débat convaincu que le gouvernement est un véritable tyran qui veut déchirer ce que nous appelons chez nous l'autonomie des provinces.

Monsieur le président, moi, je vois les choses d'une autre façon. Je vois, dans l'intervention du gouvernement fédéral, dans le cas de cette

loi, comme dans la plupart des lois sociales qui ont été adoptées ici, que le gouvernement fédéral joue son rôle, que j'appellerais un rôle de «leadership». Le gouvernement fédéral déclenche, à travers le pays, des mouvements sociaux, des législations sociales, qui bénéficient à toute la population et que les provinces individuellement tarderaient à mettre en vigueur si nous n'avions pas donné ce «leadership» qui est une inspiration et un stimulant pour toutes les provinces.

Je crois que ceci est le rôle du gouvernement, mais je ne crois pas que le gouvernement dicte, je ne crois pas que le gouvernement commande ou impose quoi que ce soit aux provinces. J'ai parcouru le projet de loi pour la dixième fois, et je vois toujours que ce sont les provinces qui vont administrer, qui vont décider, qui vont recevoir l'argent du gouvernement fédéral.

Il y a évidemment quatre articles, et tout le monde les connaît: la transférabilité, la protection globale, l'administration publique et le caractère universel. Je crois que le gouvernement a ainsi voulu assurer l'uniformité dans les provinces, et je suis d'avis que c'est essentiel.

Si, à titre de Canadiens, nous vivons aujourd'hui dans le Québec et que nous désirons aller vivre en Saskatchewan ou en Ontario demain, nous pouvons, à quelques jours d'avis, nous transporter dans l'Ouest et dans l'Est du pays, et avoir besoin des bienfaits de cette mesure législative. Il est donc important qu'on uniformise au moins les caractéristiques principales du projet de loi, et je crois que le gouvernement a bien agi. La transférabilité, qui pourra s'opposer à cela?

• (5.30 p.m.)

Protection globale, évidemment, puisque s'il faut faire une enquête à chaque fois qu'on aura besoin de services médicaux, on aura peut-être le temps de mourir quelques fois avant que l'enquête soit complétée. Alors, il est bon que la protection soit globale.

Administration publique, bien sûr, puisqu'il ne s'agit pas de laisser les compagnies s'enrichir à même les fonds publics, et il y a plus de garantie qu'on n'abusera pas de ces mesures si c'est la province qui continue à administrer le régime.

Pour ce qui est du caractère universel, évidemment, cela saute aux yeux. Je ne crois pas, encore une fois, que ce soit là des articles susceptibles d'être qualifiés d'interventions dans l'administration de la province. Par ailleurs, si ce sont des interventions, je dis que ce sont des interventions heureuses et j'ai même envie de répéter ce cri du patriote américain: «If this be treason, make the most of it».